



Contrat territorial de bassin versant Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

AAC de Mireloup-Beaufort et Landal
Actions de protection de la ressource en eau

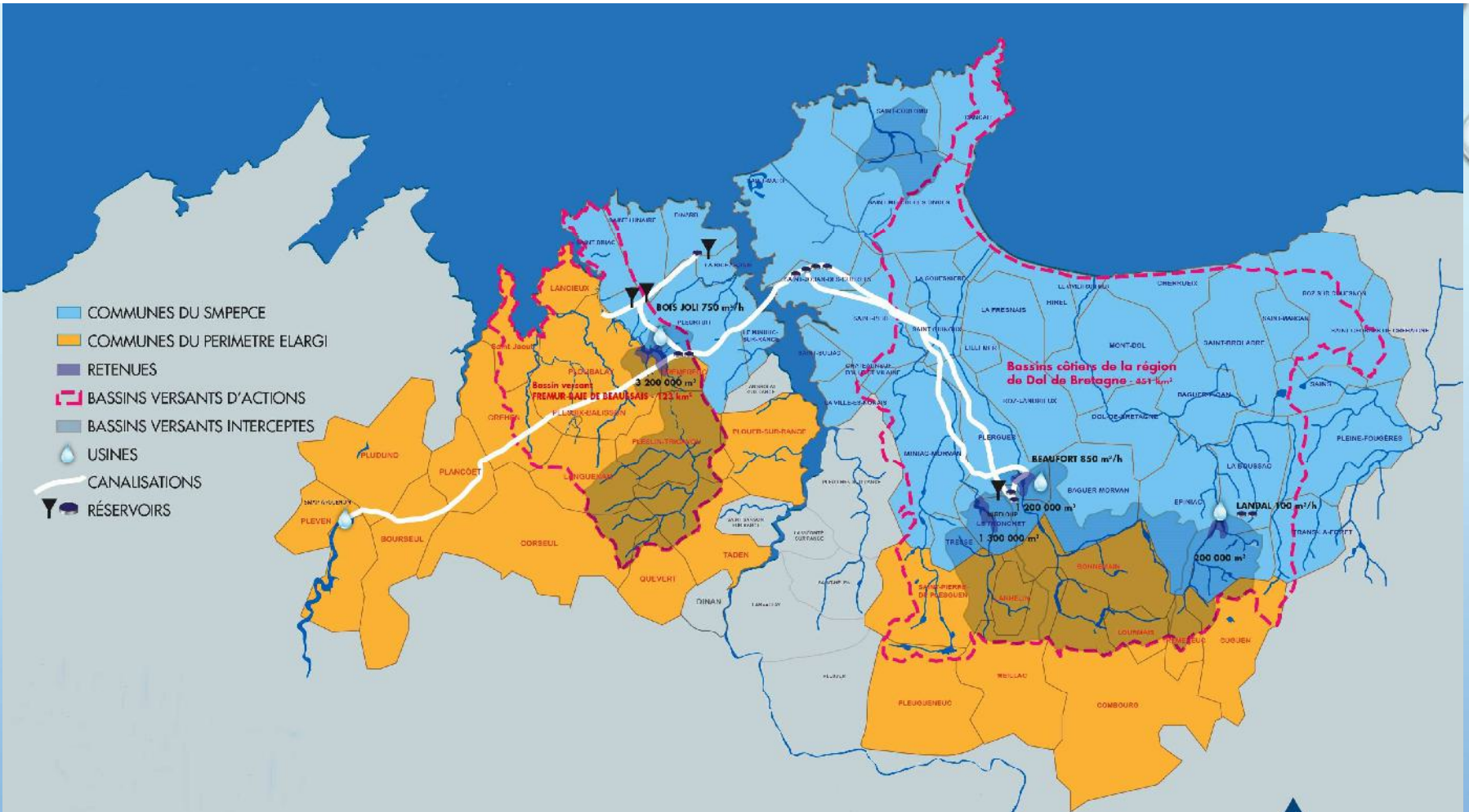
RETEX : Délimitation diagnostic des pressions et plan d'action sur les captages prioritaires gérés par Eau du Pays de St Malo
14 mars 2025
Webinaire DREAL

Partenaires financiers :



Partenaire technique :





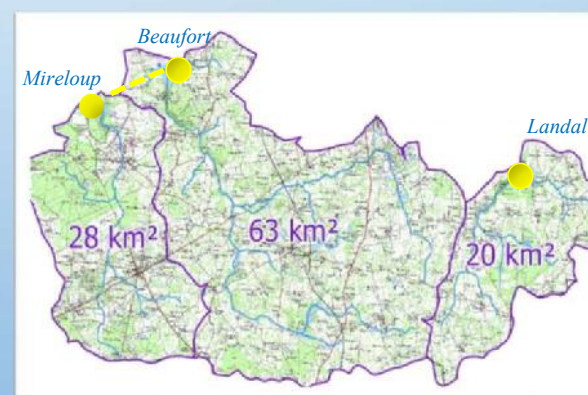
4 retenues et 3 usines pour produire près 8 Mm³ d'eau potable
 1 Mm³ d'eau potable importé de l'Arguenon
 42 communes desservies et 1 60 000 habitants
 150 km² d'aire d'alimentation de captage



ENJEUX ET ACTIONS SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES de Mireloup-Beaufort et Landal

3 retenues et 2 captages Beaufort et Landal, prioritaires pour l'enjeu pesticides depuis 2016 :

- Des molécules de désherbants en grande majorité, dont les métabolites persistent dans l'eau potable (2 dépassements des limites de qualité en 2023 et 2024 pour l'ASDM et l'AUSN ;
- Un enjeu renforcé par le risque de raréfaction de la ressource dans les années à venir ;
- Un investissement de près de 800 000 € pour renforcer la filière de traitement et une dépense de 200 000 €/an en réactifs ;
- Des actions de protection de la ressource engagées depuis 2018 à hauteur de 360 000 €/an ;
- Près de 3c€/m³ d'eau vendu consacré à la protection de la ressource en eau.



CHRONOLOGIE

- **2016** – Délimitation des AAC et Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles
- **2017** – Définition du plan d'action et du projet MAEC
- **2018** – Mise en œuvre des mesures du plan d'action
- **2019** – Signature du contrat territorial de bassin versant pour 6 ans
- **2020** – Engagement des projets d'Aménagements Fonciers Agricoles Forestiers Environnementaux
- **2021** – Définition et mise en œuvre de la stratégie foncière
- **2022** – Engagement du projet de Paiements pour Services Environnementaux
- **2024** – Lauréat de l'Appel A Initiatives « Expérimenter les solutions fondées sur la nature de rétention et d'infiltration des eaux ».

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION

- Mise en place d'une mesure curative (aménagement et/ou MAEC - PSE) sur toutes les parcelles sur lesquelles une solution existe pour réduire le risque de transfert,
- Réduction de 25% de l'IFT herbicides et hors herbicides,
- 100% des exploitations agricoles rencontrées.

AXES DU PLAN D'ACTION

	Actions individuelles	Actions collectives	Actions foncières	Programme financier
Diagnostics	DPR2 Diagnostics MAEC	Étude d'aménagement		
Réduction des usages de pesticides	Désherbage mécanique Rotations culturales Conseil acquisition de matériel Conseil réduction pesticides	Gestion de prairies, fourrages, méteils Groupe DEPHY TCS Démonstrations désherbage alternatif	Echanges parcellaires → <u>AFAFE</u>	MAEC <u>PSE</u>
Réduction des transferts	Remise et/ou maintien en herbe <u>Solutions fondées sur la nature (SFN)</u>	Couverts végétaux précoces	<u>Acquisitions de parcelles sensibles</u>	
Information et sensibilisation	Sensibilisation des scolaires et du grand public	Bulletin d'information semestriel qualité de l'eau et annuel AFAFE		

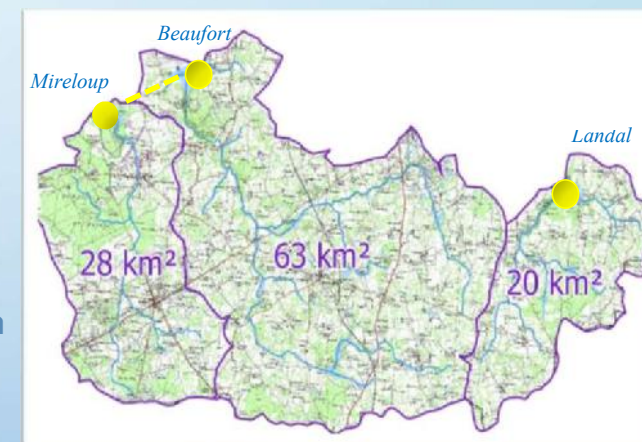
AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) – Mireloup et Landal

La Département 35 est maître d'ouvrage de ce projet, Eau du Pays de Saint-Malo est un partenaire financier

Coût estimé pour les deux projets de Mireloup et Landal : 5,9 M€

Le réaménagement du foncier vise notamment à :

- Réaliser des échanges et rapprocher le parcellaire agricoles des sièges d'exploitation
- Favoriser les modifications de pratiques en secteur sensible
- Sécuriser les secteurs sensibles pour la protection de la ressource en eau via les réserves foncières
- Réaliser des travaux connexes améliorant l'exploitation des parcelles (accès, voirie, structuration parcellaire...)
- Réaliser des travaux connexes améliorant la qualité de l'eau (haies, talus, bandes enherbées, zones tampons, déconnexion drains et fossés, reméandrage...)



AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) – Mireloup et Landal

1^e phase : phase d'étude préalable (3 ans) – 2019-2021

2^e phase : phase opérationnelle (5 ans) - 2021-2026

- **DÉLIBÉRATION DES COMMUNES**
- **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES**
- **OUVERTURE DE L'OPÉRATION PAR LE CD**

- **OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT**
 - CLASSEMENT DES SOLS, CONSULTATIONS
 - AVANT-PROJET
 - PROJET ET ÉTUDE D'IMPACT
 - ENQUÊTE PUBLIQUE

- **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX**
- **CLÔTURE DE L'OPÉRATION PAR LE CD ET NOUVEAU PLAN PARCELLAIRE**

- **TRAVAUX**



→ Marchés géométriques et impact

Financements CD35, EPSM et subventions

Volet CTBV 2022-2024 et nouveau contrat

→ Travaux 2025-2026

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) – Mireloup et Landal

FOCUS chiffré sur l'Arrêté de prescriptions environnementales :

- Objectif de 50% des zones humides en prairies permanentes,
- Conservation à 98% des haies à enjeux très fort ; reconstitution à X2
- Renforcement des corridors écologiques (SRCE-SCOT)
- Résolution des 100% des points noirs hydrauliques
- Restauration de 50 hectares de zones humides
- Renaturation de 5% du linéaire de cours d'eau (minimum environ 5 km)
- Opportunité de suppression de plans d'eau

ACQUISITIONS DE PARCELLES SENSIBLES

La stratégie adoptée la suivante :

- **Enveloppe annuelle moyenne de 12-20 ha**
- **Budget prévisionnel de 100 000 € / an**
- **Prix des parcelles fixés par la Safer + prime de réutilisation** si les terres sont inoccupées

Financement Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % sur la base d'un plafond de 8 000 € / ha, incluant les frais de notaire, SAFER et de bornage

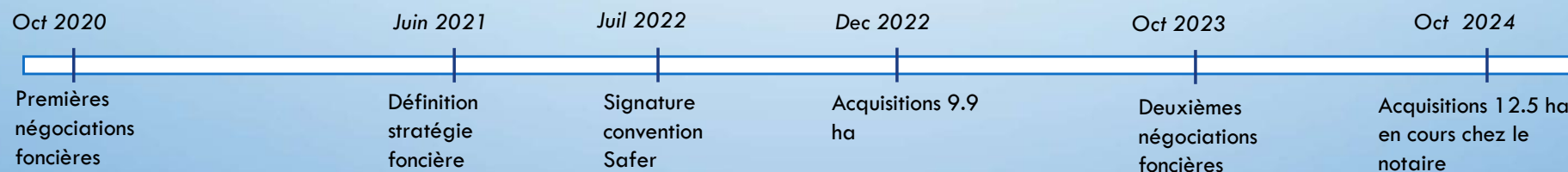
Signature d'une convention avec la SAFER Bretagne en juillet 2022

Critères de priorité :

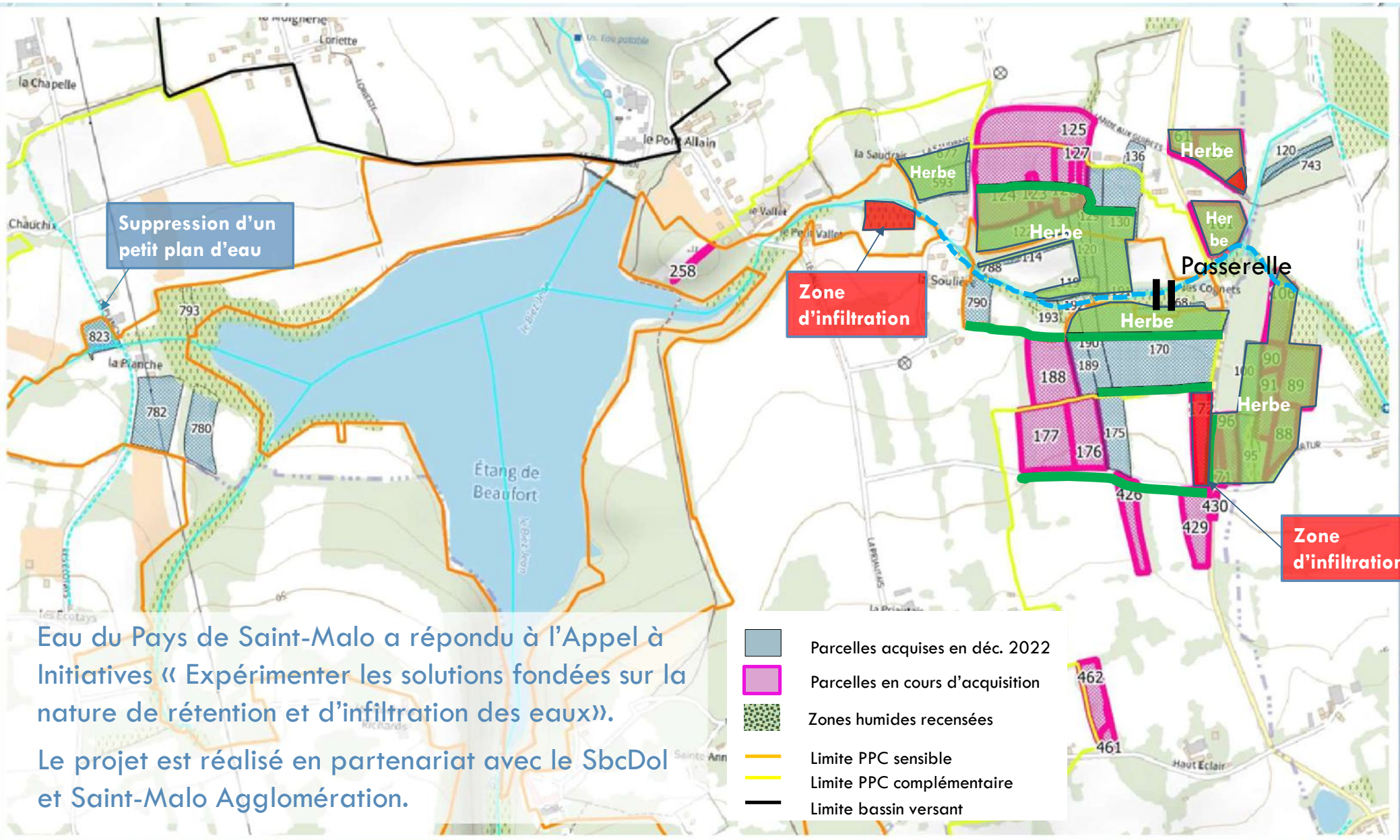
Critères de priorisation :	Cultivée en ZH	Cultivée à risque fort	Non cultivée en ZH mais prioritaire SAGE	ZH non cultivée, boisement
Périmètre de protection	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 1	Pas d'acquisition
Aval grands plans d'eau	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2	
Amont grands plans d'eau	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 3	

ACQUISITIONS DE PARCELLES SENSIBLES

	Parcelles Surface	Montant total Financement	En zone humide	En zone sensible (PPC, risque pesticides)	Autre
Acquisitions décembre 2022 – 7 indivisions	32 parcelles 12,95 ha	86 468,48 € Aelb 24 936,00 €	1,4 ha	8,5 ha	3,0 ha
Acquisitions prévues en octobre 2024 – 5 indivisions	27 parcelles 12,45 ha	~ 76 000,00 € Aelb à définir	3,5 ha	3,9 ha	5,1 ha
Total	48 parcelles 25,40 ha	162 468,48 €	4,9 ha	12,4 ha	8,1 ha



- Au moins la **moitié des parcelles fera l'objet d'un aménagement** : remise en herbe, bande enherbée et/ou replantation de bocage, zone d'infiltration, une suppression de plan d'eau de 1 000 m²
- Exploitation par la signature d'un **bail rural environnemental**. Signature d'une ORE ?
- **Demande du droit de préemption sur les AAC**



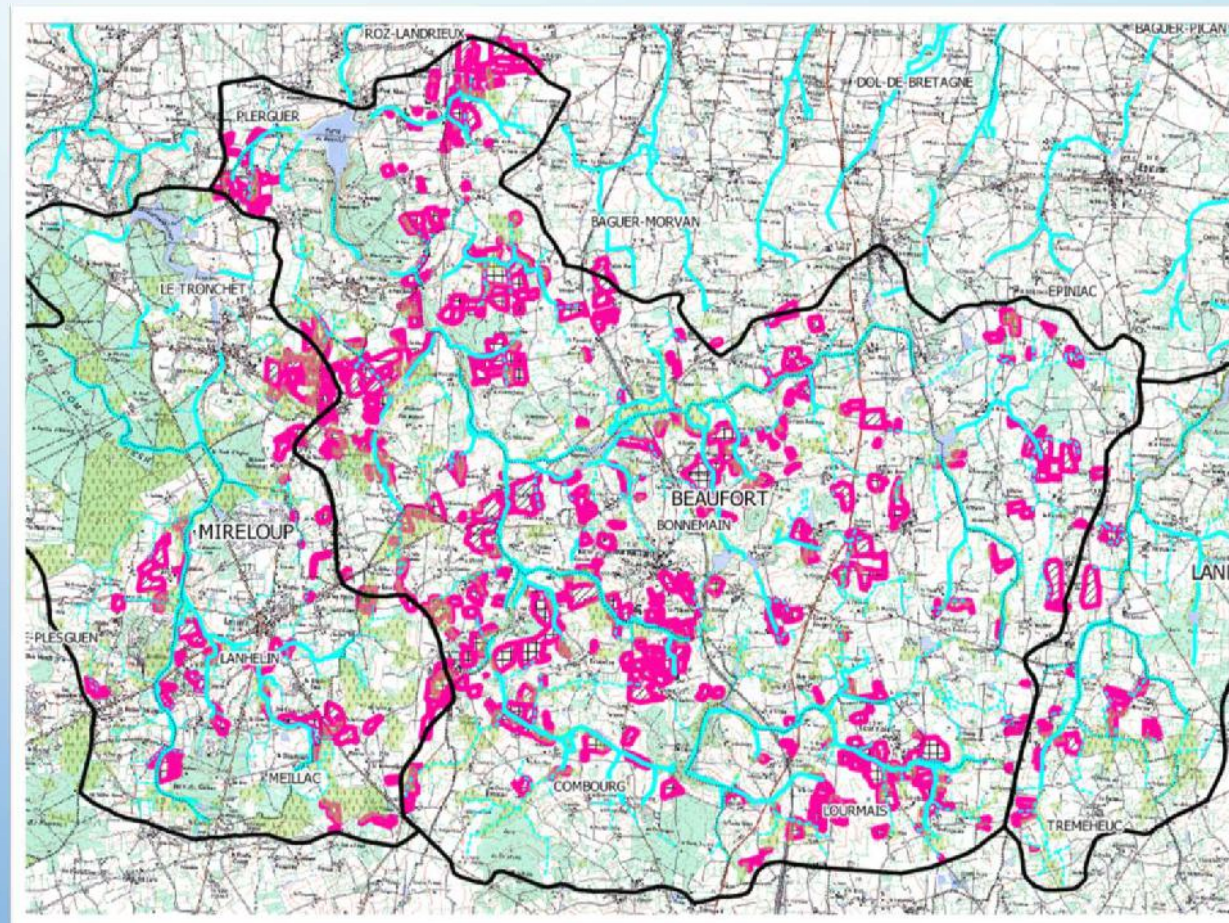
Eau du Pays de Saint-Malo a répondu à l'Appel à Initiatives « Expérimenter les solutions fondées sur la nature de rétention et d'infiltration des eaux ».

Le projet est réalisé en partenariat avec le SbcDol et Saint-Malo Agglomération.

- Parcelles acquises en déc. 2022
- Parcelles en cours d'acquisition
- Zones humides recensées
- Limite PPC sensible
- Limite PPC complémentaire
- Limite bassin versant

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) de Beaufort

- Un projet construit sur mesure avec les agriculteurs, après une concertation sur le terrain,
- 36 exploitations engagées : bon taux d'engagement (45% des exploitations éligibles), représentant 70% de la SAU,
- Une aide Aelb de 960 000 € sur 5 ans (2022-2026)



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) de Beaufort

	Résultats	Évolution
Maïs désherbé avec au moins 1 passage mécanique, 3 niveaux jusqu'au tout mécanique	40 à 230 ha dont 20 ha de tout mécanique 6 à 27% de la SAU en maïs Jusqu'à 50% de réduction des usages pesticides	Engagement moyennement respecté et maintenu +/- selon la météo et la motivation, les surfaces, l'accès au matériel etc.
Bandes enherbées non réglementaires de 5, 10 ou 20 m le long des fossés	14,6 km , + 7,6% de bandes enherbées 1/3 des fossés protégés	Engagement respecté et maintenu ++
Maintien en herbe ou remise en herbe de parcelles à risque	580 ha , + 12% de création de prairie 31% de la SAU	Engagement respecté et maintenu ++ Les destructions ont été compensées
Allongement des rotations culturales avec de l'herbe pendant 3 ans	56 ha , + 1,4% d'herbe dans les rotations grandes cultures 2% de la SAU	Engagement peu respecté, mesure maintenue ++ et en progression +





MERCI DE VOTRE ATTENTION

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Michel PENHOÛËT vice-Président à la protection de la ressource
Bérandère HENNACHE responsable protection de la ressource
b.hennache@eau-pays-saint-malo.bzh